

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 février 2025

L'an 2025 et le 6 février à 17h15, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 janvier 2025.

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Date d'affichage : 30 janvier 2025

Délibération N° 06-02-2025 / N°6

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoît François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Iooos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 98

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Jean Bridel, Romuald Delattre, Jean-Louis Cauvet, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Alain Traisnel, Xavier Normand, Philippe Vanderbeken

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Harold Tétu, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux

Secrétaire de séance : Benoit François

Titre de la délibération : Modification de projet du fonds de concours pour la commune de Villers-sir-Simon

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération de l'assemblée communautaire du 6 mai 2021, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a instauré un fonds de concours en faveur de ses communes membres.

La commune de Villers-sir-Simon a obtenu le fonds de concours, comme autorisé par la délibération N°88 du 16 mai 2024, pour un montant de 17 776 € dont l'objet était « la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux ».

A la demande de Monsieur le Maire de Villers-sir-Simon, le projet a été modifié. En effet, le fonds de concours sollicité serait pour de la création de parking et la voirie au cimetière. Le montant demandé est le même à savoir 17 776 €.

Après avis favorable du bureau en date du 30 octobre 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la modification de l'objet du projet pour la demande de fonds de concours.

Ce report d'échéance fera l'objet d'un avenant avec la commune concernée.


Le Président
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/02/2025 et publication ou notification du 10/02/2025


Michel Seroux